

L'INDUSTRIE

ACIER—DEMANDE D'ASSURANCE QUANT À L'UTILISATION DE TUYAUX CANADIENS POUR LA CONSTRUCTION DU GAZODUC DU NORD

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Je tiens à remercier le premier ministre de son sermon superflu. Je connais l'histoire des 4 milliards de dollars, des 400,000 années-hommes de travail et du million de tonnes d'acier. Je m'adresserai plutôt à l'autre ministre qui, lui, est au courant de l'affaire, le ministre de l'Industrie et du Commerce. Je suis irrité des réponses évasives que ce ministre et le premier ministre nous ont fournies.

● (1452)

Le ministre sait-il que non seulement les producteurs d'acier, mais aussi les syndicats américains s'adonnent à tout un trafic d'influence, avec l'appui des sénateurs Jackson, Stevens et Durkin, pour que le Canada ne jouisse pas d'un traitement de faveur, sinon, aurait-il l'obligeance de s'atteler à la tâche et de rencontrer ses homologues américains pour les mettre au courant de nos craintes et voir quelles garanties ils peuvent lui donner à ce sujet? Le ministre est-il conscient de ce qui se trame et est-il disposé à suivre mon conseil avant de présenter un projet de loi qui est presque inscrit?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je sais que les sénateurs Jackson et Stevens ainsi que d'autres Américains veulent s'assurer que le plus gros du travail soit effectué aux États-Unis et que le gaz coûte le moins cher possible.

J'aimerais toutefois expliquer brièvement les questions importantes qui sont encore en suspens. Il y a tout d'abord le problème de la pression. Les Américains veulent construire un pipe-line d'une pression supérieure à 1,600 livres. Pour notre part, nous voulons maintenir la pression en deçà de 1,200 livres pour la bonne raison qu'il n'existe aucun pipe-line au monde dont la pression est aussi élevée. L'épaisseur des parois est fonction de la pression. C'est donc aux Canadiens qu'il appartient de choisir la pression et non pas aux Américains. Les députés peuvent donc voir que c'est à nous de décider si l'on utilisera des tuyaux de 48, 52 ou 54 pouces et de déterminer l'épaisseur des parois. Si nous ne commettons pas d'erreur—et je n'hésite pas à prétendre que nous prendrons la bonne décision—la fabrication des tuyaux sera entièrement confiée à des entreprises canadiennes.

Quand nous offrons aux fournisseurs canadiens la possibilité de fabriquer environ 3,000 milles de tubes, nous leur demandons d'être compétitifs, car nous n'avons pas conclu une entente avec les États-Unis pour les obliger à payer un pipe-line aménagé dans un milieu défavorable à la concurrence, et parce qu'en définitive les consommateurs américains auront à payer ce pipe-line. Il serait absurde de croire que le gouverne-

Questions orales

ment américain conclura avec nous une entente qui nous permettrait de construire un pipe-line dans un milieu non concurrentiel.

Je peux donc assurer au député que les Canadiens auront toutes les occasions voulues de fournir les pièces pour la construction de ce pipe-line. Bien entendu, nous demandons aux fournisseurs canadiens de demeurer concurrentiels autant que possible, afin de relever le défi.

M. Alexander: Cette réponse n'a pour moi aucun sens.

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: Tout ce que le ministre a dit c'est qu'il va offrir une occasion . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Alexander: J'allais justement poser ma question.

M. l'Orateur: Plutôt que d'exprimer une opinion, le député voudrait-il poser sa question supplémentaire?

M. Alexander: J'ai exprimé mon opinion, en dépit de la possibilité de faire une offre. Tout ce que je veux savoir c'est si le ministre peut garantir le contenu canadien. C'est là-dessus que se fonde l'accord. Je veux savoir si le ministre va se rendre aux États-Unis et avertir ses homologues américains et tous les intéressés, qu'il s'attend à un traitement préférentiel pour les Canadiens. Compte-t-il donner cette garantie? Le ministre fera-t-il cela ou satisfera-t-il le consommateur américain aux dépens des métallurgistes canadiens et des emplois pour les Canadiens? C'est ce que je voudrais que le ministre nous dise.

M. l'Orateur: De la manière dont la question est posée, elle n'est qu'une répétition d'une autre posée plus tôt.

M. Alexander: Le ministre n'y a pas répondu.

M. l'Orateur: De plus, c'est là une répétition de questions auxquelles d'autres ministres ont répondu en deux autres occasions.

M. Alexander: Sauf votre respect . . .

Des voix: Asseyez-vous.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES CIRCONSTANCES ENTOURANT LE DÉPART DE LESLIE JAMES BENNETT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, en l'absence du solliciteur général, je voudrais poser une question au premier ministre. Peut-il nous dire si le gouvernement est prêt à nous faire savoir à la suite de quelles mystérieuses circonstances Leslie James Bennett de la GRC a quitté le Canada et si on l'a laissé partir à condition qu'il garde le silence à propos du dossier Featherbed?